

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 27 JUILLET 2023**

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 22

Le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 20 juillet, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (17) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, JOINT Frédérique, JACQUEMIN Hager, JACQUES Jocelyne, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mme PUCHAUD-DAVID Véronique a donné pouvoir à M. PASCAUD Franck, Mme WASTIAUX Carine a donné pouvoir à GRAVELAT Claude, M. ONOO Cédric a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mme QUINTARD Sophie.

SECRETARE DE SEANCE : Madame FRADON Muriel

Objet : Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Délibération n° 073/2023

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et ses articles 3 1° et 34 ;

Considérant que les effectifs de l'accueil périscolaire ont augmenté et qu'il convient de renforcer la surveillance dans la cour lors de la pause méridienne, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Technique à temps non complet, dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (*à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs*) ;

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet, **à raison de 15h/35èmes**.
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Muriel FRADON.

Le Maire,
Alain RENARD.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 27 JUILLET 2023**

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 22

Le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 20 juillet, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (17) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, JOINT Frédérique, JACQUEMIN Hager, JACQUES Jocelyne, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mme PUCHAUD-DAVID Véronique a donné pouvoir à M. PASCAUD Franck, Mme WASTIAUX Carine a donné pouvoir à GRAVELAT Claude, M. ONOO Cédric a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mme QUINTARD Sophie.

SECRETARE DE SEANCE : Madame FRADON Muriel

Objet : Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Délibération n° 074/2023

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et ses articles 3 1° et 34 ;

Considérant que les effectifs de l'accueil périscolaire ont augmenté et qu'il convient de renforcer la surveillance dans la cour lors de la pause méridienne, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Technique à temps non complet, dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (*à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs*) ;

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet, **à raison de 16h/35èmes**.
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Vote : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Muriel FRADON.

Le Maire,
Alain RENARD.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 27 JUILLET 2023**

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 22

Le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 20 juillet, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (17) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, JOINT Frédérique, JACQUEMIN Hager, JACQUES Jocelyne, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mme PUCHAUD-DAVID Véronique a donné pouvoir à M. PASCAUD Franck, Mme WASTIAUX Carine a donné pouvoir à GRAVELAT Claude, M. ONOO Cédric a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mme QUINTARD Sophie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FRADON Muriel

Objet : Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité de coordonnateur d'enquête dans le cadre du recensement de la population

Délibération n° 075/2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 1° ;
Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant réparation des communes pour les besoins de recensement de la population ;
Vu le courrier du Directeur Régional de l'INSEE nous informant du recensement de la population de la commune du 18 janvier au 17 février 2024 ;

Considérant qu'en raison du recensement de la population, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de coordonnateur d'enquête à temps non complet dans les conditions prévues au 1° de l'article 332-23 du code général de la fonction ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

La création au tableau des effectifs d'un emploi de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement non permanent pour un accroissement temporaire

d'activité à temps non complet, rémunéré à l'indice brut 392 (Indice majoré 446 au 1^{er} juillet 2023) pour un nombre d'heures indéterminé. L'agent sera rémunéré au prorata du nombre d'heures effectuées ;

- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du **1^{er} octobre 2023**

Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Muriel FRADON.

Le Maire,
Alain RENARD.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 27 JUILLET 2023**

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 22

Le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 20 juillet, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (17) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, JOINT Frédérique, JACQUEMIN Hager, JACQUES Jocelyne, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mme PUCHAUD-DAVID Véronique a donné pouvoir à M. PASCAUD Franck, Mme WASTIAUX Carine a donné pouvoir à GRAVELAT Claude, M. ONOO Cédric a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mme QUINTARD Sophie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FRADON Muriel

Objet : Délibération portant création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité d'agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population
Délibération n° 076/2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 1° ;
Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant réparation des communes pour les besoins de recensement de la population ;
Vu le courrier du Directeur Régional de l'INSEE nous informant du recensement de la population de la commune du 18 janvier au 17 février 2024 ;
L'INSEE recommande de confier 300 logements maximum par agent recenseur ;
Vu le nombre de logements estimés à environ 1 650, il convient de recruter six agents recenseurs ;

Considérant qu'en raison du recensement de la population, il y a lieu de créer six emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité d'agent recenseurs à temps non complet dans les conditions prévues au 1° de l'article 332-23 du code général de la fonction ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 27 JUILLET 2023**

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 22

Le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 20 juillet, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (17) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, JOINT Frédérique, JACQUEMIN Hager, JACQUES Jocelyne, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mme PUCHAUD-DAVID Véronique a donné pouvoir à M. PASCAUD Franck, Mme WASTIAUX Carine a donné pouvoir à GRAVELAT Claude, M. ONOO Cédric a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mme QUINTARD Sophie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FRADON Muriel

Objet : Prolongation du bail d'occupation à titre précaire de la parcelle ZL 336 « La Pointe Nord » avec la SPIECAPAG
Délibération n° 077/2023

Vu la délibération n° 87/2020 du 27 août 2020 relative à la location de la parcelle ZL 336 « La Pointe Nord » à la SPIECAPAG ;
Vu la convention d'occupation à titre précaire signée entre les deux parties le 4 août 2020 pour une durée de trois ans, allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2023 ;
Vu la demande de prolongation de bail du 17 juillet 2023 de la SPIECAPAG pour une durée de trois ans, allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026 ;

Monsieur le Maire propose de prolonger, pour une durée de trois ans, la location d'une partie de la parcelle ZL 336 située à « La Pointe Nord » à la SPIECAPAG afin d'entreposer des matériaux.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de Monsieur le Maire ;
- L'autorise à signer la convention d'occupation à titre précaire avec la SPIECAPAG pour une durée de trois ans, allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026, relative à la location d'une partie de la parcelle ZL 336 située à « La Pointe Nord » afin d'entreposer des matériaux, annexée à la présente ;
- Inscrit la recette au budget, en section de fonctionnement, à l'article 752 « Location ».

Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Muriel FRADON.

Le Maire,
Alain RENARD.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 27 JUILLET 2023**

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 22

Le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 20 juillet, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (17) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, JOINT Frédérique, JACQUEMIN Hager, JACQUES Jocelyne, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mme PUCHAUD-DAVID Véronique a donné pouvoir à M. PASCAUD Franck, Mme WASTIAUX Carine a donné pouvoir à GRAVELAT Claude, M. ONOO Cédric a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mme QUINTARD Sophie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FRADON Muriel

Objet : Tarifs de location du rez-de-chaussée de l'immeuble DUFAURE
Délibération n° 078/2023

Monsieur le Maire présente la demande de la SAUR pour effectuer des permanences sur la commune de SAINT-SAVIN. Il propose de leur louer le bureau au rez-de-chaussée de l'immeuble DUFAURE, les bureaux du Syndicat des Eaux du Blayais se situant à l'étage, à raison de 100 €/jour.

Il suggère de prendre une délibération de principe pour appliquer les mêmes tarifs que ceux appliqués dans les autres locaux communaux à savoir :

- | | |
|---|------------|
| - Associations de Saint-Savin ou intérêt communal : | Gratuit |
| - Résidents de Saint-Savin, Entreprises, particuliers : | 100 €/jour |
| - Autres : | 200 €/jour |

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de louer à la SAUR le bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble DUFAURE à raison de 100 €/jour ;
- Valide la proposition de Monsieur le Maire des tarifs à appliquer comme indiqués ci-dessus ;
- La recette sera inscrite, en section de fonctionnement, à l'article 752 « Locations », fonction 020 « Administration générale ».

Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention :

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Muriel FRADON.

Le Maire,
Alain RENARD.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 27 JUILLET 2023**

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 22

Le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 20 juillet, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (17) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, JOINT Frédérique, JACQUEMIN Hager, JACQUES Jocelyne, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mme PUCHAUD-DAVID Véronique a donné pouvoir à M. PASCAUD Franck, Mme WASTIAUX Carine a donné pouvoir à GRAVELAT Claude, M. ONOO Cédric a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mme QUINTARD Sophie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FRADON Muriel

Objet : Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
Délibération n° 079/2023

Vu la délibération n° 47/2020 du 28 mai 2020 relative à la désignation des membres siégeant à la commission de contrôle de la liste électorale ;
Vu la délibération n° 133/2021 du 15 décembre 2021 relative à la désignation des membres suppléants de la commission de contrôle de la liste électorale ;
Vu la délibération n° 82/2022 du 29 septembre 2022 relative à la désignation des membres de la liste « Unissons nos forces pour Saint-Savin » suite à la démission de Mme DIAZ Edwige ;
Vu la délibération n° 34/2023 du 30 mars 2023 relative à la désignation des membres de la liste « Agissons ensemble pour Saint-Savin » suite à la démission de Mme MABILLEAU Angeline ;

Monsieur le Maire informe du courrier de Madame la Sous-Préfète en date du 27 juin 2023 laquelle sollicite la commune pour renouveler la commission de contrôle de la liste électorale selon l'article R7 du code électoral qui stipule « *Dans chaque commune, les membres de la commission prévue à l'article L. 19 sont nommés par arrêté du préfet, **pour une durée de trois ans**, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal* ».

Il précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'une obligation prescrite par le code électoral.

Il rappelle que la Commission de Contrôle de la liste électorale doit être composée de :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Après consultation des conseillers municipaux, en respectant l'ordre du tableau des élections du conseil municipal, sont nommés membres de la Commission de Contrôle de la liste électorale :

- **Membres titulaires** : Mme RIVES Magali, M. VIDAL Jacques, M. GRAVELAT Claude, Mme JOINT Frédérique, Mme JACQUEMIN Hager ;

- **Membres suppléants** : Mme QUINTARD Sophie, M. ONOO Cédric, M. MIGNER Philippe, M. DAVY Jean-Claude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, prend acte des membres de la commission de contrôle de la liste électorale.

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Muriel FRADON.

Le Maire,
Alain RENARD.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 27 JUILLET 2023**

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22

Le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 20 juillet, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (17) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, JOINT Frédérique, JACQUEMIN Hager, JACQUES Jocelyne, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mme PUCHAUD-DAVID Véronique a donné pouvoir à M. PASCAUD Franck, Mme WASTIAUX Carine a donné pouvoir à GRAVELAT Claude, M. ONOO Cédric a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mme QUINTARD Sophie.

SECRETARE DE SEANCE : Madame FRADON Muriel

Objet : Ecole Multi Sports – Participation des familles
Délibération n° 081/2023

Vu la décision des membres du conseil municipal de reconduire le dispositif de l'Ecole Multi Sports pour trois ans, à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 ;

Monsieur le Maire propose de maintenir la participation annuelle des familles à raison de 10 €/enfant.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- Fixe à 10 € la participation financière des familles par enfant ;
- La recette sera inscrite, en section de fonctionnement, à l'article 7067 « Recettes périscolaires ».

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Muriel FRADON.

Le Maire,
Alain RENARD.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 27 JUILLET 2023**

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22

Le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 20 juillet, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (17) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, JOINT Frédérique, JACQUEMIN Hager, JACQUES Jocelyne, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mme PUCHAUD-DAVID Véronique a donné pouvoir à M. PASCAUD Franck, Mme WASTIAUX Carine a donné pouvoir à GRAVELAT Claude, M. ONOO Cédric a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mme QUINTARD Sophie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FRADON Muriel

**Objet : Ecole Multi Sports – demande de subvention du Conseil Départemental
Délibération n° 082/2023**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise en place d'une Ecole Multi Sports à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

L'aide du Département s'élève à 11 € par heure de fonctionnement hebdomadaire.

Après discussion, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Muriel FRADON.

Le Maire,
Alain RENARD.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 27 JUILLET 2023**

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 22

Le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 20 juillet, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (17) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, JOINT Frédérique, JACQUEMIN Hager, JACQUES Jocelyne, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mme PUCHAUD-DAVID Véronique a donné pouvoir à M. PASCAUD Franck, Mme WASTIAUX Carine a donné pouvoir à GRAVELAT Claude, M. ONOO Cédric a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mme QUINTARD Sophie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FRADON Muriel

**Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2022 du Syndicat des Eaux du Blayais
Délibération n° 083/2023**

Monsieur le Maire présente le RPQS de l'exercice 2022 rédigé par le Syndicat des Eaux du Blayais. Ce dernier a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés par le Conseil Syndical, réuni le 5 juillet 2023.

Le Conseil Municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2022 du Syndicat des Eaux du Blayais, annexé à la présente.

Vote : Pour : 17 Abstention : 0
 Contre : 5 (Mmes JOINT, JACQUEMIN, JACQUES, M. RECAPPE)

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Muriel FRADON.

Le Maire,
Alain RENARD.